



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**



**LE 11^è PROGRAMME D'INTERVENTION
2019-2024
de l'Agence de l'eau Seine-Normandie**

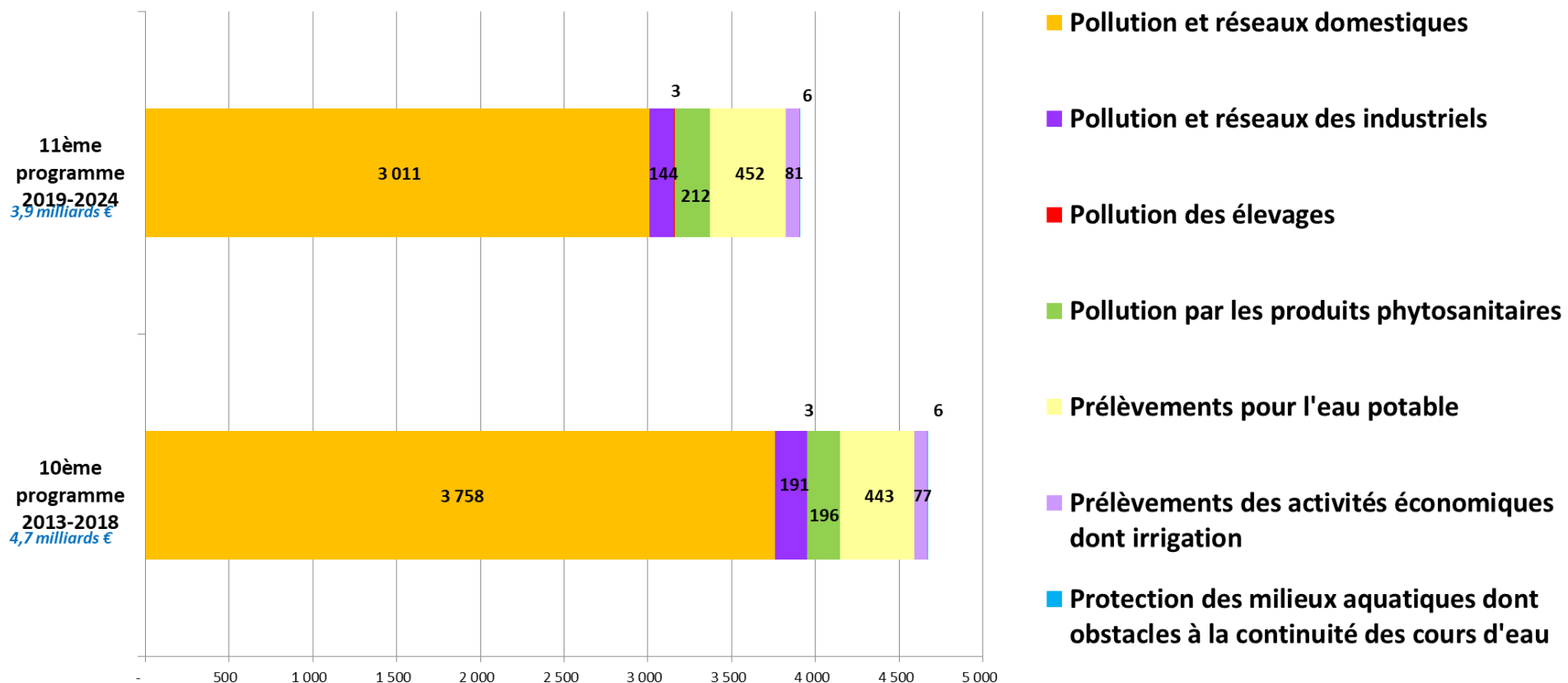
→ **Les principales évolutions**



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

BAISSE DE 13% DE LA PRESSION FISCALE ET RÉÉQUILIBRAGE DES REDEVANCES ENTRE USAGERS

Programme Eau et Climat de l'agence de l'eau Seine Normandie **LES REDEVANCES : 3,9 milliards d'euros pour 2019-2024**

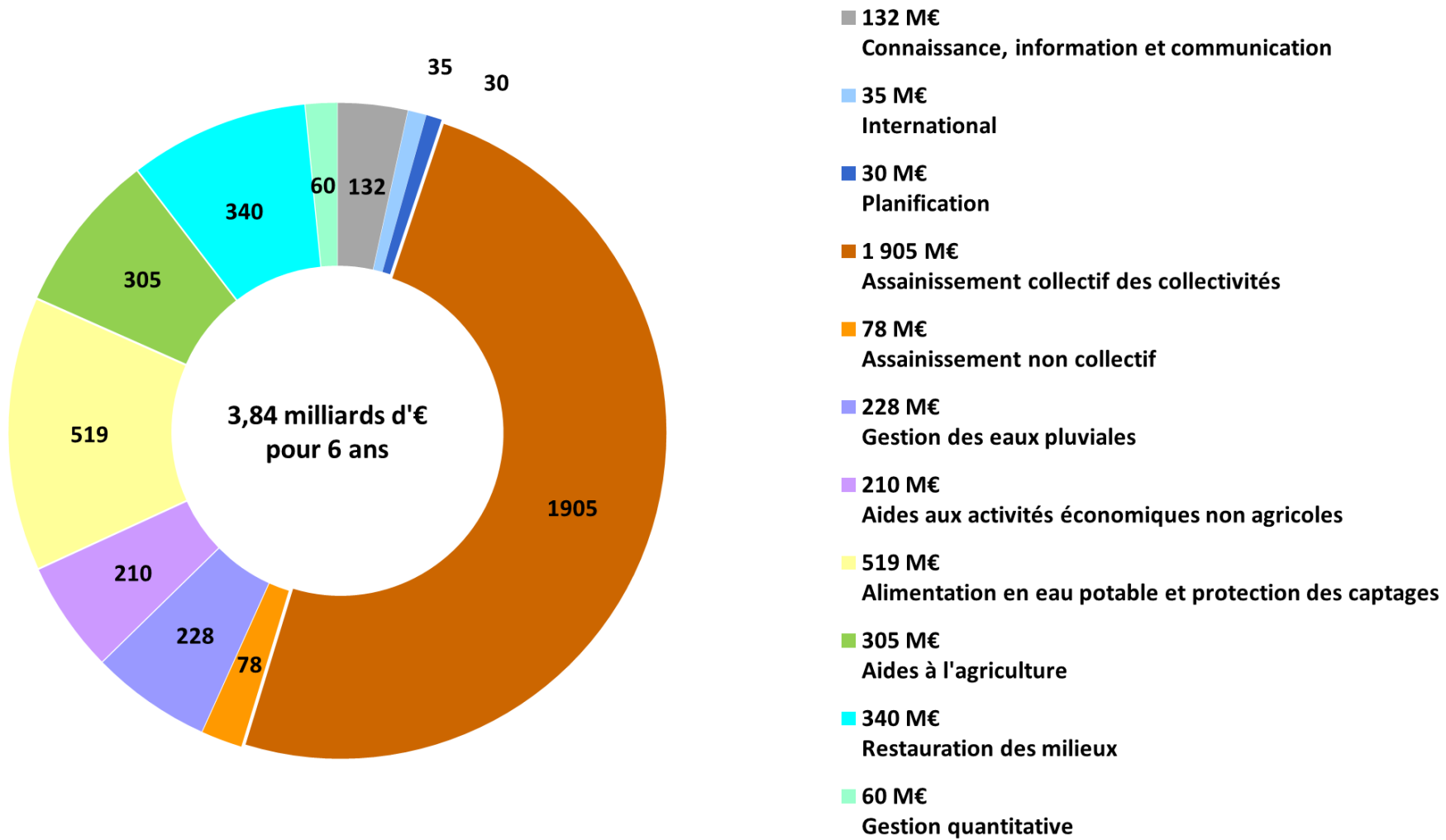


3,84 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES PRÉVUES POUR L'EAU ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Programme EAU et CLIMAT de l'agence de l'eau Seine Normandie
LES AIDES : 3,84 milliards d'euros pour 2019-2024

en M€





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Les principales évolutions du 11^{ème} programme





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

PRINCIPES GENERAUX

Le 11^e programme:

consacre la **réorientation progressive** des efforts de l'agence vers la nécessaire **adaptation des territoires au changement climatique et la restauration de la biodiversité liée aux enjeux de la gestion de l'eau**

- **Privilégie les actions préventives aux actions curatives** et veille à la mise en œuvre des projets à la **bonne échelle de territoire**
- conserve des **moyens importants** pour conforter les progrès obtenus en matière **d'assainissement des eaux usées**, et promouvoir désormais en priorité la gestion des eaux pluviales
- prévoit des **dispositions spécifiques** pour les communes rurales (ZRR) qui permettront d'aider ces collectivités à faire face aux investissements nécessaires pour assurer un **service public de l'eau et de l'assainissement performant**
- s'inscrit dans un contexte de **maîtrise de la dépense publique et de réduction de la pression fiscale**, en particulier pour les **usagers domestiques et assimilés**. Il vise donc à une **efficacité accrue** des interventions de l'agence de l'eau (priorisation, sélectivité, simplification)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

MODALITES GENERALES ou TRANSVERSALES

SEUILS PLANCHER :

- Eligibles si montant de projet > 3,5 k€ (études, travaux, animation)
> 10 k€ (à compter de 2022, sauf classes d'eau à 3,5k€)
- Seuil de versement des avances : 100 k€ (à compter de 2022)

→ Des conventions de mandat pour l'instruction, la liquidation et le paiement d'aides (notamment de faibles montants ou dans le cadre d'actions groupées) peuvent être signées par l'AESN avec des organismes publics (collectivités, chambres consulaires)

TRAVAUX Assainissement collectif (STEU et réseaux) et assainissement non collectif, AEP :

Respect de l'obligation de saisie des données annuelles (cf. art. D2224-5 du CGCT) dans **SISPEA** (système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement) → **transparence** pour l'utilisateur du service public





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Assainissement : Stations d'épuration (STEU)

Taux d'aide maintenu (40% S +20% A) mais enveloppe globale en baisse (cohérent avec la fin du pic d'investissement DERU)

Renforcement des conditions d'éligibilité avec réflexion en amont plus poussée :

- **Approche territoriale pour la réflexion de projet STEU :**
 - **Etude de scénarii et impact prix eau**
 - **Avis favorable de l'EPCI** associé en amont pour les communes n'ayant pas transféré leur compétence assainissement
- Tenir compte de la **diminution du débit des cours d'eau** (au moins -10% QMNA5)
➔ **projet pérenne ou évolutif** de création ou reconstruction STEU
- Réduire l'impact carbone : **optimisation énergétique de la file boue** (récupération d'énergie, de chaleurs, recyclage interne) pour les procédés les plus énergivores

N.B. : Les **STEU déclarées non-conformes « équipement »** par la police de l'eau et répondant exclusivement aux obligations de **niveau de traitement minimum** imposées par la directive eaux résiduaires urbaines ne sont **pas éligibles à compter du 01/01/2019** (date réception dossier complet)

Amélioration des aides possibles dans certains cas : évolutions des prix de référence (zones de rejet végétalisées) et prix plafond pour les stations < 2000 EH



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Primes à la performance des STEU

Arrêt progressif des primes pour épuration à l'horizon 2025: enveloppe annuelle en décroissance, - 50% sur 6 ans. Projet de refonte de la redevance pollution domestique pour intégrer la pollution éliminée.

Renforcement des conditions d'éligibilité :

- Les **STEU déclarées non-conformes « équipement »** par la police de l'eau à compter de l'AO 2019 ne sont **pas éligibles à une prime de performance**
- Retour du **formulaire de déclaration dans les délais**
- Réalisation **annuelle d'au moins un bilan 24h** conformément au calendrier de l'arrêté préfectoral (sauf celles non concernées selon leur taille)

Modulations en renforçant la prise en compte des critères réglementaires :

- **Performance locale** prise en compte en plus de la **performance ERU**
- **Collecte temps sec** prise en compte en plus de la **collecte temps de pluie**

Modalités de calcul précises arrêtées par le Conseil d'Administration début 2019.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Réseaux d'assainissement

Enveloppe en hausse de 23%: 1Mds€ sur 6 ans

Renforcement des conditions d'éligibilité (encourager les bonnes pratiques)

Modalités d'aide :

- Taux S 40% + 20% A

mais minoré à S 20% + 40%A pour les agglomérations d'assainissement > 10 000 EH en l'absence de zonage pluvial approuvé après enquête publique à compter du 01/01/2021 → meilleure gestion à la source des pluies courantes



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Réduction des rejets polluants par temps de pluie

Conditions clarifiées et améliorées pour la réduction à la source des écoulements de temps de pluie, et modalités d'aides plus favorables.

Pas d'évolution significative pour **les aides aux ouvrages de dépollution des rejets urbains par temps de pluie** (bassin d'orage...) (40% sub + 20% avance)





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Assainissement Non Collectif (ANC)

Maintien d'une enveloppe d'aide sur l'ANC, mais réservée à des zones à enjeux déterminés :

- Liste de communes arrêtée par le conseil d'administration
 - **Zone d'influence microbienne sur le littoral**
 - **Têtes de bassins versants sensibles**
 - Egalement des communes en cas des prescriptions de réhabilitation d'ANC
 - **Profils de vulnérabilité des zones de baignade intérieures**
 - **Arrêté DUP si DUP pour tous les captages du maître d'ouvrage AEP***
- * souplesse en cas d'augmentation importante et subite du nombre de captages et/ou du périmètre d'un MO AEP

Aides :

- études de choix de filières 50%
- travaux forfait plafonné au montant réel des travaux (déduction faite des éventuels cofinancements) : 6000€/installation



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Activités économiques

Prise en compte du changement climatique : écologie industrielle

étude préalable d'un scénario intégrant la baisse des débits de référence

Modalités d'aides simplifiées et améliorées pour beaucoup de cas :

- **Un seul taux d'aide selon la taille de l'entreprise pour tout type de travaux technologies propres/dépollution/accompagnement/économies d'eau**
 - **40% GE / 50% ME / 60% PE**
- **Aides aux économies d'eau améliorées :**
 - Désormais éligibles sur tout le bassin
 - Aide possible en cas d'amélioration significative du ratio de consommation d'eau par unité de production
- **Evolutions du prix de référence/prix plafond, notamment :**
 - Pas de prix de référence en cas de zéro rejet d'eaux industrielles
 - Prix plafonds plus intéressants pour la gestion à la source des eaux pluviales
 - Zone de rejet végétalisée
 - Déplacement de point de rejet

Suppression des aides à la tonne de déchets collectés et éliminés



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole

Augmentation significative de l'enveloppe allouée: +63%

- **Affirmation du besoin d'ambition**

- suppression des aides aux MAEC « light »
- Maintien des aides surfaciques au bio sur l'ensemble du bassin et pendant 15 ans et au maintien des prairies sans limitation de durée

- **Affirmation des aides aux filières à bas niveau d'intrants :**

- Sur une liste énoncée de filières structurellement BNI
- Avec une priorisation sur l'ambition environnementale et le lien aux territoires à enjeux
- Incluant les entreprises unipersonnelles et exceptionnellement les grandes entreprises



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Alimentation en eau potable – principales évolutions

Vers une meilleure gestion de la ressource au niveau qualitatif et quantitatif :

- **Amélioration qualitative** : renforcement des conditions d'éligibilité pour une meilleure incitation aux actions préventives: priorité à la protection des captages
- **Amélioration quantitative** : nouvelle aide pour lutter contre les fuites en réseau de distribution pour les communes rurales (ZRR 2017, et ZRR 2014 jusqu'en 2022)
- **Simplification** : abandon de la distinction taux de base/taux bonifié: taux unique (ancien taux bonifié: **40% sub** pour les communes rurales et **30%S +20% A** pour les autres)





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Alimentation en eau potable – Rappel des aides possibles (sous réserve du respect des conditions d'éligibilité)

Pour toutes les communes:

- Diagnostics et pose de compteurs de sectorisation
- Travaux d'adduction (= réseaux du point de prélèvement jusqu'au point de stockage), d'interconnexion, de transfert
- Travaux sur réseaux de distribution: uniquement dispositifs innovants de lutte contre les fuites ou risque sanitaire (CVM)

– Communes en ZRR:

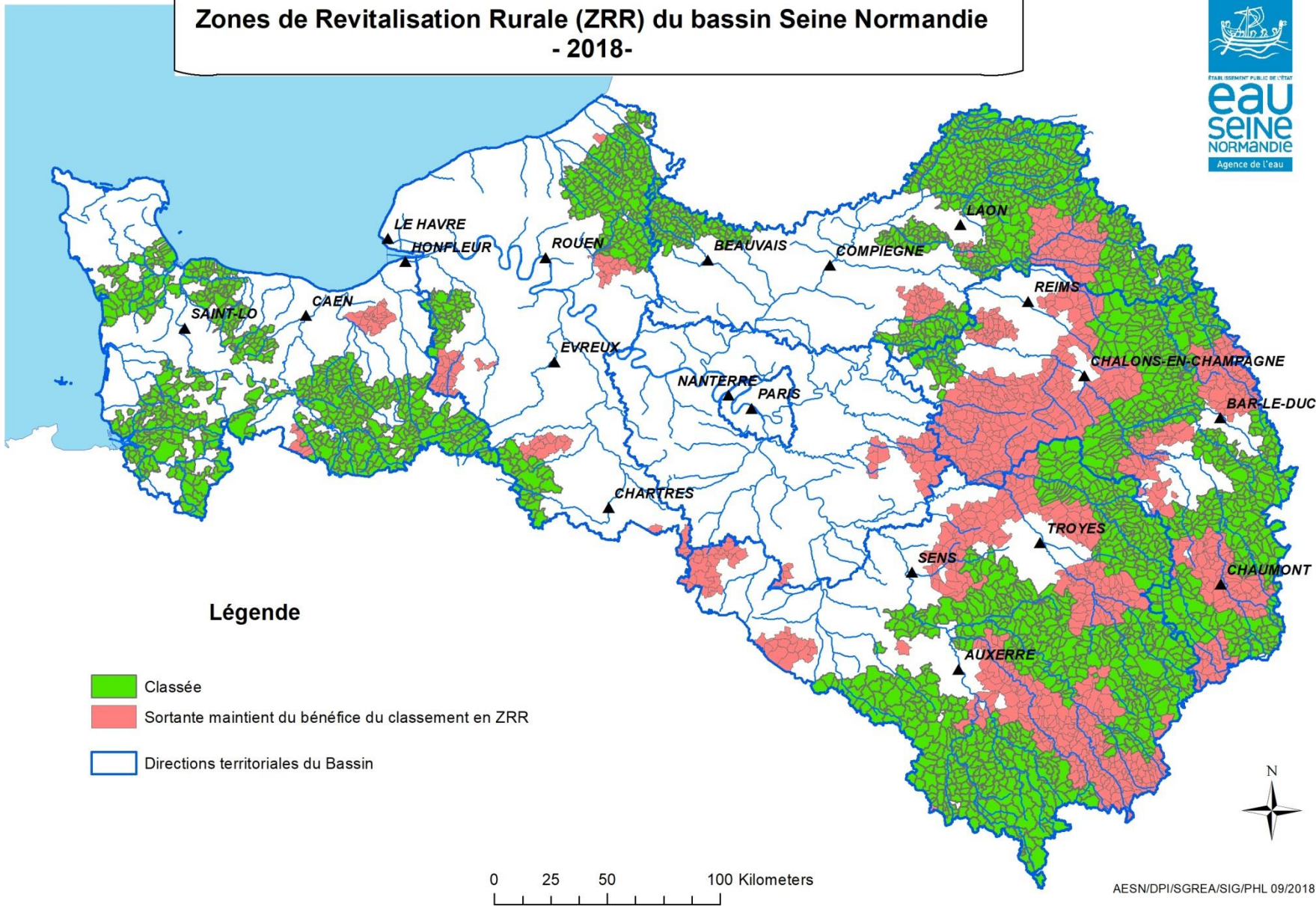
- Toutes les aides ci-dessus, avec un taux bonifié de 40% subvention (contre 30% sub – 20% avance pour les autres communes)
- Aide au renouvellement des canalisations de distribution d'eau potable (40% sub)



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

Les zones de revitalisation rurale au niveau SN

Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) du bassin Seine Normandie
- 2018-



ÉTABL

SN
NC



Fort

AESN/DPI/SGREA/SIG/PHL 09/2018



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Entretien et restauration des milieux

- **Encourager les projets structurants, l'échelle du bassin versant**
- **Priorité donnée aux projets d'investissement : plafonnement des aides à l'entretien des cours d'eau**
- **Élargissement des aides aux milieux « connectés » aux zones à enjeu eau dans l'assiette des aides (« trame turquoise »)**
- **Solutions fondées sur la nature valorisées**



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Maîtrise du ruissellement et de l'érosion

- Privilégier les actions préventives (hydraulique douce) aux actions curatives (hydraulique structurante):
- Encourager la préservation de la trame verte et bleue



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Prévention des inondations

- **Encourager les solutions préventives et la réflexion à l'échelle du bassin versant, en cohérence avec la stratégie d'adaptation au changement climatique**
 - Zones d'expansion des crues
 - Protocoles de transfert du risque inondation (ex: arasement d'une digue pour restaurer une ZEC), ou de sur-inondation
 - Action de sensibilisation et de renforcement de la culture du risque



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Consolider l'efficacité de l'animation

Des aides à l'animation au service de territoires à enjeux eau
=> l'animation est rattachée à un contrat de territoire eau et climat

Exceptées pour l'animation supra locale, l'élaboration et mise en œuvre d'une SLGRI et l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau SAGE.

Une visibilité plus importante pour les animateurs => les aides à l'animation sont pluriannuelles et basées sur des objectifs de résultats. Un minima de financement basé à 0,5 ETP/poste.

Simplification administrative avec la mise en place d'un forfait de fonctionnement de 8000€/ETP/an



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Aides à l'international

Renforcer les passerelles entre le développement des services d'eau potable et d'assainissement et la GIRE

=> La coopération institutionnelle doit servir la coopération décentralisée en favorisant l'émergence et le renforcement de projets de solidarité internationale menés à plus petites échelles

Promouvoir les solutions fondées sur la nature

- Etendre l'appui technique et financier de l'Agence aux études et travaux à l'échelle de bassin versant qui visent à préserver ou restaurer les écosystèmes

Subventions jusqu'à 80% quand le projet est porté par une collectivité (60% pour un projet porté par une association)





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Education à l'environnement

- **Suppression des aides directes classes d'eau** : toutes les aides devront passer par un relai classe d'eau sauf cas exceptionnels
- **Augmentation du forfait classe d'eau** : passage de 600 € à 700 €
- Prise en compte des thèmes sur le changement climatique, la solidarité territoriale, la biodiversité et la charte de la participation
- **Simplification des majorations** pour le travail administratif et pédagogique : 10 % et 20 %





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE